



INFORMATION

Conformément à l'article L. 1411-13 du Code général des collectivités territoriales, la Ville d'Yvetot informe que les documents relatifs à l'exploitation des services publics délégués, qui doivent être remis à la commune en application de l'article L. 1411-3 du Code précité, sont consultables en mairie à compter du 22 juin 2017.

La présente information sera affichée en mairie et sur les panneaux officiels jusqu'au 30 juillet 2017.

Fait à YVETOT et affiché le 21 juin 2017.



Le MAIRE

Emile CANU

BP 219 - 76196 Yvetot Cedex

Tél : 02 32 70 44 70 - Fax : 02 32 70 44 71 - Courriel : mairie@yvetot.fr - Internet : www.yvetot.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Maire